



MAIRIE DE PERREUX

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 29 avril 2024

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	15
VOTANTS	18
<b>DATE DE CONVOCATION</b>	
18 avril 2024	
<b>DATE D’AFFICHAGE</b>	
14 MAI 2024	
Codification : 7.5	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le - 6 MAI 2024 et publication du - 6 MAI 2024	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-neuf avril**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le dix-huit avril deux mille vingt-quatre** s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Yves BOIRE, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, André ALEX, Marcel DUMAS, Patricia PERRET (arrivée à 20h12), Katy VAZQUEZ DUDEK, Sylvain GIRARDIN, Patrick PORNET, Roseline TRAMBOUZE et Isabelle ROUVIDAN (arrivée à 20h22)

**Absents avec pouvoir :**

Fabienne STALARS donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE  
Sylvie RENARD donne pouvoir à Marcel DUMAS  
Lucie ROCH donne pouvoir à Katy VAZQUEZ DUDEK

**Absent sans pouvoir :**

Didier DUPIN

**Secrétaire élue pour la durée de la séance :** Katy VAZQUEZ DUDEK

**OBJET : 2024-037 : Subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association Energy Fight Club**

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 500 euros à l'association Energy Fight Club de Perreux pour leur participation au championnat de France 2024.

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le versement de cette subvention exceptionnelle de fonctionnement de 500 € à l'association Energy Fight Club de Perreux.
- **D'imputer** les dépenses correspondantes sur le compte 65888 du chapitre 65 de la section de fonctionnement du budget général.

Ainsi fait et délibéré,

Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,  
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 2 mai 2024

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



Le secrétaire de séance

Katy VAZQUEZ DUDEK

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20240429-2024-037-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2024  
Publication : 06/05/2024